



BIS REPETITA !

Le 11 janvier 2023, une surveillante était agressée et blessée **en étant percutée par la porte** d'une cellule après qu'un détenu ait donné volontairement un coup de pied dans celle-ci.

Considérant l'agression « indirecte » l'agresseur bénéficiera de la clémence de la commission de discipline.

Ce vendredi 2 février 2024, un détenu qui refusait une sanction éducative suite à son comportement inapproprié des jours précédents a à son tour agressé notre gradée de la MA1.

En effet, mécontent de la mesure il a, **après avoir pris de l'élan, donné un violent coup de pied dans la porte** avant que nos collègues ne puissent refermer la porte.

La porte a alors percuté le genou de notre Gradée.

L'intervention rapide des personnels permettra de clore l'incident et de conduire l'agresseur en cellule disciplinaire.

Si le profil instable de la personne détenue est reconnu notre organisation syndicale espère que notre pensionnaire ne bénéficiera pas de la même clémence que le « sauvage » du 11 janvier lors de son passage en commission de discipline.

Le syndicat local **FO** justice du CP de Nantes **félicite les agents pour leur ténacité et professionnalisme.**

Le syndicat local **FO** justice du CP de Nantes **attend une réponse judiciaire exemplaire et rapide et une sanction disciplinaire à la hauteur des faits.**

Le syndicat local **FO** justice du CP de Nantes **apporte son soutien et souhaite un prompt rétablissement à notre collègue.**

SLP **FO** Justice CP Nantes

Le : 03/02/2024

